

Hébergé : un statut d'occupation entre contraintes et arbitrages. Les *allegados* de Santiago du Chili

Catherine Paquette *

Dans beaucoup de métropoles du Sud, l'hébergement constitue un mode d'habiter et une réalité sociale parfaitement identifiables, de façon empirique, sur le terrain. De très nombreux ménages, en particulier au sein des catégories de la population les plus modestes, ne disposent pas de logement autonome et indépendant mais sont logés, souvent durablement, chez des membres de leur famille (généralement leurs ascendants directs) ou des proches, ces arrangements familiaux donnant lieu à des agencements spatiaux très divers¹. En Amérique latine, où ces pratiques semblent très répandues et banalisées, un certain nombre de travaux ont abordé cette question, de manière indirecte, dans le cadre de réflexions plus globales sur le marché de la location [Gilbert, 1993; Coulomb, 1995; Beijaard, 1995]. Mais, sans doute par commodité plus que par réelle conviction de la part de leurs auteurs, les hébergés ont été assimilés à des « locataires ne payant pas de loyer » [Sudra, 1982] et n'ont aucunement fait l'objet de questionnements spécifiques. L'existence de formes de location dissimulée, car non déclarée, mais aussi celle de contreparties financières existant autour de ces pratiques d'hébergement, ont sans doute été à l'origine de cet amalgame regrettable.

Si l'on sort du seul champ géographique de l'Amérique latine et de l'approche par la question du logement, on s'aperçoit que si ces pratiques ont été abordées à bien des reprises, elles l'ont été soit de façon indirecte, voire allusive, dans des cadres divers (évolution des structures et des solidarités familiales), soit directement, mais sur des aspects bien spécifiques (exemples des travaux portant sur les migrants internationaux et leur accueil), ce qui ne permet pas non plus leur réelle compréhension.

En fait, c'est peut-être paradoxalement au Nord, où ces situations d'hébergement sont pourtant devenues les moins évidentes et les moins visibles, que l'on a, au cours de ces dernières années, le plus commencé à les instituer en objet de

* Chargée de recherche, IRD, UR « Mobilités et recompositions urbaines », Universidad Autónoma Metropolitana, Unidad Iztapalapa, Mexico, D.F.

1 Le terme d'hébergement, très général (tout comme celui de cohabitation), recouvre des situations multiples (avec ou sans lien de parenté, clairement locatives ou pas du tout). Nous traiterons dans ce texte de la forme d'hébergement qui consiste en une cohabitation de type familial (cohabitation entre générations, le plus souvent).

recherche à part entière. En France, la montée en puissance de la problématique de l'exclusion fait en effet apparaître le rôle croissant des solidarités familiales pour le logement des plus démunis. Un ouvrage collectif, récemment consacré aux multiples formes de l'hébergement dans l'Hexagone, rend bien compte de l'état des réflexions et notamment de celles qui sont menées par des chercheurs de l'Institut national d'études démographiques, à partir d'enquêtes permettant l'identification des situations de coresidence. Les connaissances restent néanmoins extrêmement limitées et, comme le souligne bien ce document, en France, c'est paradoxalement sur le plan historique que ces pratiques, que l'on a en ce moment l'impression de découvrir, ont été le plus étudiées [Lévy-Vroelant, 2000].

Aujourd'hui, il n'est donc pas excessif d'affirmer que l'hébergement constitue, si ce n'est un véritable angle mort de la recherche sur le logement et sur la ville, tout au moins une zone d'ombre très importante.

Dans cet état assez sombre de la connaissance des pratiques d'hébergement, le terrain du Chili fait toutefois exception. Dans ce pays d'Amérique latine, l'hébergement est non seulement une catégorie résidentielle pleinement reconnue (le terme d'*allegados*, qui désigne les hébergés, fait pleinement partie du langage courant mais aussi du discours institutionnel), mais il a été, de surcroît, subdivisé en différentes sous-catégories, sur la base d'une typologie complexe. Il fait l'objet d'une auscultation régulière par des démographes du ministère de la Planification.

Il apparaît donc très intéressant de se pencher sur ce cas : pourquoi ces pratiques, source de si peu d'intérêt ailleurs, y sont-elles autant étudiées et analysées ? Comment sont-elles recensées et peuvent-elles faire l'objet d'une connaissance si avancée ? Que nous apprend l'expérience chilienne en la matière ? Quels sont les caractéristiques, mais surtout les rôles que jouent ces pratiques pour les citoyens ? Ce rapport au logement doit-il être lu seulement comme un ajustement possible entre offre et demande, en période de crise ou de pénurie de logements, comme on tend à le penser le plus souvent, ou procède-t-il de logiques plus complexes ?

Les *allegados* chiliens : une catégorie résidentielle à part entière, sous haute surveillance

La méconnaissance que nous avons des pratiques d'hébergement tient sans doute, pour une part, au fait que cette forme d'entraide familiale est « tellement évidente qu'on l'oublie dans les statistiques² ». Elle s'explique en tout cas surtout par les difficultés qu'impliquent leur identification et donc leur définition, au moyen des catégories d'analyse traditionnellement employées dans les recensements, mais aussi, plus largement, dans les enquêtes de toute nature qui portent sur les situations de logement.

2 L'expression est de G. Grenèche, dans la note de présentation de son intervention concernant la famille gabonaise au séminaire du Centre français sur la population et le développement du 23 février 2001 (*La Position des individus dans les ménages*).

Le recours à la notion clé de « groupe familial »

Si les hébergés chiliens, ces *allegados* qui sont omniprésents dans les quartiers populaires des villes et surtout de la capitale, sont connus et quantifiés, c'est précisément que des catégories d'analyse spécifiques et une typologie complexe ont été élaborées pour distinguer et rendre compte de ces pratiques. Devant l'ampleur de ce mode d'habiter dans les quartiers populaires et sa généralisation depuis les années soixante-dix, et face à l'incapacité de le quantifier par le biais des recensements de la population et du logement³, les démographes du Mideplan (ministère de la Planification) ont proposé, à partir de 1990, de s'attacher à recenser non pas les ménages, mais les « groupes familiaux » (ou « noyaux familiaux »).

Véritable clé de voûte pour la lecture des situations d'hébergement, cette notion correspond à celle de famille nucléaire (conjoints et enfants célibataires âgés de moins de 25 ans). Dans le cas d'une famille composée des parents et de leurs enfants, dont l'un est marié et/ou père de famille, contrairement à ce qui se produit avec l'utilisation du concept de ménage, le recours à l'identification des groupes familiaux ainsi définis permettra d'identifier la présence d'individus hébergés.

Une typologie complexe des modes d'hébergement

À partir de ce concept de groupe familial, une typologie très complexe (donnant lieu à un jargon assez hermétique) a été ensuite élaborée pour rendre compte de la diversité des pratiques d'hébergement. La base de cette typologie est la distinction, parmi les noyaux familiaux considérés comme hébergés, entre ceux qu'on qualifie d'*allegados* internes et ceux qui sont en revanche considérés comme étant des *allegados* externes. Cette dualité présente l'inconvénient important de prêter à confusion en raison de ses connotations spatiales : on aurait tendance à croire que les *allegados* externes vivent dans un logement « indépendant » par rapport au ménage qui les loge (dans une unité d'habitation indépendante, située par exemple en fond de parcelle). En réalité, le caractère interne ou externe de l'hébergement fait référence à la situation des hébergés par rapport aux hébergeants au plan de l'organisation domestique : dans le cas des *allegados* dits internes, l'ensemble des habitants du domicile, c'est-à-dire tous les groupes familiaux qui y résident, forme un seul et même ménage, c'est-à-dire qu'ils font table commune, ce qu'implique la définition du ménage au Chili. L'*allegamiento* (le fait d'être *allegado*) externe, quant à lui, désigne la cohabitation, en un même domicile, de plusieurs groupes familiaux aux économies domestiques distinctes ; chacun des noyaux familiaux est indépendant et autonome sur ce plan, ce qui n'exclut

3 Quand un ménage hébergé occupe un logement indépendant de celui des propriétaires, sur la parcelle exigüe de ces derniers, la situation d'hébergement, qui est pourtant fortement ressentie par les habitants, n'est absolument pas identifiée dans le cadre des recensements (chacun des ménages occupant un logement considéré comme indépendant). Il en est de même lorsqu'une famille héberge une autre famille en son sein, et que l'ensemble constitue un seul et même ménage (les hébergés partagent la table de ceux qui les hébergent).

toutefois pas, tant s'en faut, l'existence d'échanges, de contreparties, financières ou non, la mise en commun de certaines ressources⁴.

Cette dualité se double d'une autre distinction, fondée sur la nature du partage de l'espace qui résulte de ces formes de cohabitation. Alors que les *allegados* dits « dans le logement » occupent une ou plusieurs pièces à l'intérieur même du logement de leurs hôtes, les *allegados* « de parcelle » vivent dans un bâtiment structurellement indépendant (une pièce ou une baraque de fortune, le plus souvent), sur le terrain de leurs « hôtes ». Ces types d'arrangements spatiaux se combinant avec la dualité externe-interne, on obtient donc un certain nombre de situations d'hébergements, définis par des combinaisons caractéristiques.

Cette typologie s'est enfin enrichie, au cours des dernières années, d'une nouvelle distinction qui tient aux causes de la situation d'hébergement interne. Les *allegados* dits internes sont désormais scindés en deux catégories: d'une part, on qualifie d'hébergement interne « fonctionnel » la situation des ménages qui ne disposent pas d'une économie domestique propre, pour des raisons d'insuffisance de ressources ou de « vulnérabilité » (maladie, âge, parent isolé...); d'autre part, on identifie des *allegados* internes non fonctionnels, qui correspondent quant à eux aux groupes familiaux qui ont des ressources insuffisantes, non pas dans l'absolu, mais « pour être en mesure de former un ménage indépendant sur les bases de leurs attentes en matière de qualité de vie » et pour vivre « en conformité avec les standards culturels de leurs secteurs sociaux de référence » [Mideplan, 2000].

Le panorama général de l'hébergement donné par l'utilisation de cette typologie ne saurait toutefois être complet sans cette autre catégorie spécifique d'habitants, en rapport avec les pratiques d'hébergement, que sont les « récepteurs » ou les « hébergeants ». Au Chili, les ménages qui accueillent des *allegados* sont en effet également sous surveillance: tout comme les hébergés, ils sont distribués en différentes catégories – notamment selon la distinction interne-externe – quantifiés et examinés à la loupe⁵.

Des mesures régulières

Sur la base de cette typologie, le Chili effectue des mesures très régulières et une véritable radiographie des pratiques d'hébergement. En réalité, les noyaux familiaux et les différents types d'hébergements ne sont pas recensés et identifiés lors des recensements de la population et des logements effectués par l'Institut national des statistiques (INE), mais dans le cadre des « enquêtes de caractérisation socioéconomiques nationale » (« CASEN »).

4 En fait, comme l'ont montré les travaux de M. Greene notamment, les deux types d'hébergements constituent fréquemment des étapes successives dans le cycle de vie des ménages: l'hébergement externe survient souvent après une première phase d'hébergement interne [Greene, 1988].

5 « Compte tenu du fait que l'*allegamiento* implique également une détérioration de la qualité de vie des ménages qui accueillent les hébergés, les ménages affectés par ce problème représentent un univers plus vaste. Pour cette raison, pour mesurer la qualité de vie de l'ensemble des ménages, on élargit le concept de ménages *allegados* à celui, plus large, de ménages concernés par l'*allegamiento*, univers qui inclut tous les ménages concernés » [Mideplan, 2000].

Réalisées par le ministère de la Planification tous les deux ans depuis 1990, en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et le Programme des Nations unies pour le développement, ces enquêtes CASEN ont été créées à la fin des années quatre-vingt dans le but de constituer un tableau de bord socioéconomique destiné à mesurer l'impact des politiques sociales sur les bénéficiaires des différents programmes. Elles comportent un module « logement » très détaillé et exhaustif, qui laisse une large place à la question de l'identification des situations d'hébergement. Ces enquêtes font l'objet de nombreuses exploitations centrées sur cette question, qui est en fait, depuis le début des années quatre-vingt-dix, un thème omniprésent dans le débat politique national.

Les raisons d'un tel intérêt pour les pratiques d'hébergement

Un très grand nombre de ménages concernés ?

Si les *allegados* chiliens font l'objet de tant d'attentions, c'est à première vue parce que les pratiques d'hébergement atteignent au Chili une très grande ampleur. Au début des années quatre-vingt-dix, les données issues de l'enquête CASEN signalaient qu'elles concernaient pas moins de 43,5 % des ménages des zones urbaines du pays (hébergeants inclus) et 24,5 % pour les hébergés au sens strict. Cela signifiait que l'hébergement arrivait au second rang, par ordre d'importance, parmi les statuts d'occupation, derrière la propriété mais devant la location. Plus d'un million de « groupes familiaux » étaient concernés [Paquette-Vassalli, 1998].

Bien que l'hébergement ait connu au Chili, durant la dernière décennie, une décline certaine, les tout derniers chiffres concernant ce mode d'habiter indiquent qu'il s'agit de pratiques qui demeurent, aujourd'hui encore, extrêmement répandues : d'après les résultats de l'enquête CASEN 1998, 32,3 % des ménages résidant dans les zones urbaines restent concernés par ces pratiques ; le taux est légèrement supérieur dans la capitale, où 33,2 % des ménages sont affectés. Si l'on exclut les hébergeants de ces statistiques, le pourcentage de « groupes familiaux » qui vivent en situation d'hébergement est de 17,5 % dans les agglomérations du pays et de 18 % dans l'aire métropolitaine de Santiago [Mideplan, 2000].

Ces chiffres, qui indiquent la place importante tenue par ces pratiques, sont loin d'être abstraits : une simple visite de terrain dans une *población* (quartier populaire) de la capitale ou d'une grande ville chilienne témoigne immédiatement de l'importance de l'hébergement : l'*allegado*, omniprésent dans le discours politique, l'est autant dans celui des habitants et il n'est pas possible d'échapper à cette figure désormais emblématique des quartiers populaires chiliens.

Cependant, si ces chiffres sont loin d'être négligeables, l'importance de l'hébergement au Chili mérite d'être nuancée. D'une part, il est important de souligner que, la plupart du temps et de plus en plus, les données sont agglomérées et correspondent à l'ensemble des hébergés et des hébergeants. Ce choix, fondé sur le souci louable de cerner au mieux le nombre de ménages contraints à cohabiter, a pour conséquence de faire apparaître une proportion de ménages concernés forte, et donc d'amplifier le phénomène. D'autre part, bien qu'il n'existe pas d'évaluation aussi précise concernant d'autres pays latino-américains, les pratiques d'hébergement y sont toutefois avérées à un niveau qui ne semble guère inférieur à celui

atteint au Chili. Au Mexique, la « pratique assidue de l'hébergement » est attestée et on estimait qu'en 1990, près d'un quart des ménages était concerné [Lestage, 2000 : 69]. À Lima, à La Paz, l'hébergement est également un mode répandu de reproduction interne dans les quartiers populaires [Driant, 1989; Beijaard, 1995].

Des pratiques jugées inacceptables

En réalité, si spécificité chilienne il y a en regard des pratiques d'hébergement, comme on a souvent tendance à l'affirmer, elle ne réside pas tant dans l'ampleur de ces dernières que dans la façon très particulière dont elles sont perçues. Si l'intérêt pour les pratiques d'hébergement est tellement développé au Chili, c'est que la perception de ce statut d'occupation est différente de ce qu'elle est ailleurs en Amérique latine. Alors que chez ses voisins latino-américains, voire dans l'ensemble des pays du Sud si l'on en croit les travaux abordant cette question, le fait d'être hébergé semble tout à fait banal, habiter chez un membre de sa famille, même s'il s'agit de ses parents, n'est pas du tout considéré comme une solution acceptable ni comme une alternative viable au Chili. Perçu comme un problème social majeur, quasiment érigé au rang de grande cause nationale⁶, l'hébergement fait, dès lors, l'objet d'un suivi scrupuleux.

La raison principale du caractère inacceptable de l'hébergement est sans aucun doute la très importante tradition chilienne du droit à la propriété du logement, qui a contribué à faire de la propriété un modèle résidentiel fortement ancré, mais aussi un idéal, voire un dû pour les citoyens [Paquette-Vassalli, 1998].

Affirmé précocement, dès les années trente, ce droit n'a cessé d'être reconnu et renforcé, surtout à partir des années cinquante, par les politiques du logement que les gouvernements successifs ont mises en œuvre, que ce soit à travers la production directe d'habitations économiques en accession à la propriété (logements ou terrains semi-urbanisés) ou par le biais de la régularisation des quartiers spontanés ou illégaux, l'octroi de titres de propriété à leurs habitants et l'incorporation, le plus souvent, de ces quartiers dans le cadre de programmes publics d'amélioration.

Et alors que la dictature militaire du général Pinochet (1973-1990) est présentée fréquemment comme une profonde rupture dans cette tradition, la parenthèse qu'a constituée la révolution libérale impulsée par les « Chicago boys » s'est en fait inscrite dans une large mesure en continuité. Des changements radicaux se sont certes produits dans les principes de la politique du logement : dans la nouvelle constitution, le logement passe ainsi de l'état de « droit » à celui de simple « bien ». Mais l'État est demeuré un acteur clé pour la question de l'accès au logement des ménages. C'est même au cours des années quatre-vingt qu'a été mis en place le dispositif d'aide à l'accession, toujours en vigueur aujourd'hui au Chili, qui vaut au pays d'être érigé en véritable modèle sur la scène internationale. La production de logements aidés n'a rien à envier à celle de bien des pays développés et a atteint,

6 En 1993, le ministre du Logement Etchegaray élevait ainsi la lutte contre l'*allegamiento* au rang de « priorité politique numéro un », la qualifiant de « défi qui ne saurait être repoussé » (discours d'ouverture du séminaire *Allegados: caracterización y propuestas para una política de vivienda*, Santiago, ministère du Logement et de l'Urbanisme, 28-29 octobre 1993).

au cours des années quatre-vingt-dix, des moyennes de 80 000 à 90 000 unités annuelles [Paquette-Vassalli, 1998].

Au Chili, cette tradition d'aide dans la sphère du logement n'a jamais été véritablement remise en cause. Elle apparaît aujourd'hui comme l'un des nombreux paradoxes d'une société largement dominée, depuis trente ans, par une idéologie néolibérale, à l'origine du démantèlement des systèmes de santé, de retraite ou bien encore d'enseignement.

Ce contexte particulier contraste avec ce qui peut être observé dans la plupart des pays du Sud : depuis plusieurs décennies, on a surtout assisté à un mouvement inverse de retrait des pouvoirs publics de la question du financement du logement. Alors que les situations de non-propriété sont considérées ailleurs comme autant d'alternatives viables pour se loger, elles sont très mal perçues au Chili. L'existence de ménages contraints à être hébergés par un membre de leur famille ou par des proches est vécue comme un véritable « drame » [Wilson, 1984], comme une « anomalie » [Espinoza, 1993], voire comme une « catastrophe » [Santa Maria, 1988]. L'hébergement n'est d'ailleurs pas le seul statut d'occupation concerné : la location est vue tout autant comme une situation de précarité (y compris dans le discours des pouvoirs publics) et fait l'objet d'une profonde désaffection dans les milieux populaires [Paquette-Vassalli, 1998].

Jugées inacceptables parce qu'elles vont à l'encontre de la tradition chilienne du droit au logement et à sa pleine propriété, les pratiques d'hébergement sont par ailleurs d'autant plus mal perçues qu'elles apparaissent comme un héritage malheureux de la dictature militaire (1973-1990). Au cours de cette période, le recours à l'hébergement chez des proches ou des parents s'est en effet généralisé dans les zones urbaines du Chili et plus particulièrement dans la capitale. En 1973, le coup d'État a mis un terme définitif à l'essor des occupations illégales et des invasions qui avait caractérisé les années précédentes. La fermeture de ce qui avait été l'une des voies majeures d'accès au logement pour les couches populaires a été concomitante d'une crise économique et de l'emploi grave et durable qui a frappé le pays au même moment. À cette conjoncture, il faut ajouter un important repli de la population sur la sphère familiale, qui s'explique par l'atmosphère politique très lourde dans le pays. Les ménages se sont vus contraints d'avoir recours à la cohabitation entre générations, arrangement résidentiel non marchand qui s'inscrivait dans un ensemble de stratégies de subsistances individuelles et collectives dont la mise en place était impérative [Necochea, 1987].

Engendrées (tout au moins dans leur caractère généralisé) par la politique restrictive d'accès au sol et au logement de la dictature, par ses choix économiques désastreux pour les couches populaires, les pratiques d'hébergement sont donc extrêmement mal perçues. La lutte contre ces pratiques, voire leur éradication totale, constituent aujourd'hui encore le moyen privilégié, pour la démocratie chilienne, de solder ses comptes avec la dictature⁷.

7 Cette question du logement apparaît en fait être le seul champ sur lequel le pays entend régler ses comptes avec la dictature, en manifestant une volonté critique de « réparation ». Dans les autres domaines qui pourraient faire l'objet d'une telle posture et d'importantes remises en question, voire d'accusations (le problème de la Constitution, le modèle économique, la question des Droits de l'homme...), c'est indéniablement le souci d'une transition en douceur et le consensus autour d'une réconciliation nationale qui sont privilégiés.

Les limites d'une interprétation univoque des pratiques d'hébergement

Au même titre que l'habitat locatif populaire, ce « tiers-habitat » dont parle justement J.-F. Tribillon [2000], l'hébergement semble être une pratique caractéristique des temps de crise : difficultés économiques, pénurie de logements. Au Chili, la récente augmentation de l'hébergement dit interne depuis 1996, qui est considéré comme le plus intimement lié aux difficultés économiques, coïncide avec la fin du « miracle économique chilien » et le début du retournement de conjoncture. Après une baisse importante amorcée en 1990, elle confirme ce lien étroit [Mideplan, 2000].

Est-il néanmoins possible, aujourd'hui, de réduire ces pratiques à un simple ajustement entre l'offre et la demande de logements et de n'en avoir qu'une interprétation univoque, comme cela reste le cas au Chili ? Rien n'est moins sûr.

Des pratiques résidentielles en écho à la crise : une interprétation obsolète et très restrictive

Dans le cas chilien, d'assez nombreux éléments semblent indiquer que les pratiques d'hébergement ne sauraient être réduites à une telle interprétation. Il est frappant de constater à quel point ils passent inaperçus. Paradoxalement, alors que les pratiques d'hébergement sont auscultées en permanence au Chili, c'est sans doute un des pays dans lequel leur « subtilité » est la moins perçue.

Faut-il le rappeler, les pratiques d'hébergement existaient bien évidemment dans les villes chiliennes avant la période difficile de la dictature, comme en attestent de nombreux travaux et témoignages. Elles semblent même avoir constitué la première étape de l'itinéraire résidentiel de nombreux ménages, avant le passage à un épisode ultérieur de location, puis à l'accès à la propriété [Paquette-Vassalli, 1998 : 293-294]. Ce fait avéré, occulté aujourd'hui, n'a rien d'exceptionnel.

Par ailleurs, même s'il s'est produit une importante résorption de l'hébergement au cours des années quatre-vingt-dix, en lien direct avec la prospérité économique et les efforts considérables en matière de production d'habitat social, il convient de souligner que ces pratiques demeurent non négligeables dans un tout autre contexte que celui de leur généralisation. L'analyse des différentes enquêtes CASEN réalisées au cours des années quatre-vingt-dix montre que l'*allegamiento* a assez fortement évolué dans ses composantes, mais qu'il a subsisté : l'hébergement interne a fortement décru, l'hébergement externe « sur parcelle » étant devenu, entre 1990 et 1996, la pratique la plus répandue. Plus significatif encore : si l'hébergement a en fait diminué en intensité (les hébergeants ont en moyenne moins d'*allegados* qu'auparavant), les statistiques indiquent qu'il s'est néanmoins étendu, c'est-à-dire que le nombre de familles hébergeant des *allegados* s'est accru [Paquette-Vassalli, 1998 : 326-331].

Dans un contexte de non-reprise des invasions après le retour à la démocratie, ce maintien à un niveau élevé ne peut s'expliquer seulement par la lenteur de l'absorption des hébergés par les programmes d'habitat social, qui serait due à la quantité de ménages *allegados* accumulée à la fin des années quatre-vingt. Cette explication, privilégiée par les autorités et qui manifeste à nouveau la vision très particulière que l'on a de l'*allegamiento*, paraît insuffisante : pourquoi des milliers de

ménages dont le pouvoir d'achat avait fortement augmenté⁸, et qui étaient donc en mesure d'opter pour d'autres solutions, ne sont-ils pas sortis de ces situations « contraintes » d'hébergement, décrites comme si difficiles à vivre et si dramatiques? Ni le contexte démographique ni les tensions du marché du logement ne donnent d'explication pertinente à cette réalité.

Enfin, et il s'agit sans doute de l'un des éléments qui remet le plus en cause la lecture univoque qui est faite au Chili des pratiques d'hébergement, celles-ci ne sont aucunement l'apanage des catégories les plus modestes de la population. La non-prise en compte de cet élément paraît d'autant plus étonnante que les enquêtes CASEN permettent le croisement des modules « logement » et « ressources ». Les tableaux issus de ces croisements sont d'ailleurs publiés dans les études du Mideplan. Ils montrent bien la prégnance de l'hébergement chez les ménages les plus aisés. Si environ 53 % des « noyaux familiaux » des deux premiers quintiles de revenus étaient concernés par l'hébergement (hébergeants inclus), 50 % de ceux du troisième quintile l'étaient également; quant aux 40 % les plus riches, ils affichaient une moyenne de 34 % de « noyaux familiaux » concernés – la proportion étant de 27 % pour le quintile supérieur [Mideplan, 2000].

Au vu de ces éléments, tout semble indiquer que les pratiques d'hébergement sont multiples et ne peuvent être réduites à une seule interprétation.

Allegado: le résultat d'arbitrages et de « choix » effectués par les ménages

L'hébergement pourrait-il être un mode d'habiter résultant d'une forme de choix de la part des ménages? Dans le cas des *allegados* du Chili, qui sont perçus avant tout comme des victimes, une telle affirmation paraît impensable. De manière générale, l'idée que des familles modestes puissent mettre en œuvre des stratégies (autres que celles de survie ou de subsistance qu'on veut bien leur prêter) est encore bien souvent récusée. Le concept de stratégie ne doit pourtant pas être réservé aux seuls individus qui disposeraient d'une marge de manœuvre pour déterminer leur conduite dans tel ou tel domaine; bien au contraire, c'est souvent face à des contraintes fortes, et précisément dans le but de les desserrer, que se met en place ce qu'on qualifie parfois également de « tactiques » [Godard, 1990].

Parmi les explications alternatives au maintien des pratiques d'hébergement à un niveau important se trouve bien évidemment le fait que les situations de cohabitation ne correspondent pas seulement à une stricte logique de subsistance, mais qu'elles résultent plutôt d'arbitrages effectués par les ménages entre, d'une part, les contraintes fortes qu'implique ce mode d'habiter (promiscuité, etc.) et, d'autre part, les avantages qu'il peut offrir.

L'autonomie résidentielle érigée en véritable norme par la politique chilienne du logement est conçue de façon très étroite, puisque ce n'est pas seulement le partage d'un logement avec un autre ménage qui est considéré comme une situation

8 Entre 1987 et 1994, 1,5 million de Chiliens sont sortis de la pauvreté; dans la capitale, durant cette même période, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué de 37 % (-650000 personnes). Source: Mideplan.

de cohabitation forcée et non désirée, mais aussi la coexistence de deux unités de logement indépendantes sur une même parcelle, indépendamment de la taille du terrain en question. Cette norme est bien en décalage important avec la réalité et il est tout à fait pensable que les pratiques d'hébergement attestées au Chili sont, pour une part, la manifestation d'une volonté délibérée de tirer partie des multiples avantages de la vie en famille étendue : garde des enfants, partage des tâches domestiques, surveillance de la maison [Saborido, 1985]. L'hébergement n'est-il pas décrit, dans le cas du Mexique, comme une « habitude culturelle » et un « facteur de bien-être » [Lestage, 2000] ?

Au Nord comme au Sud, le rôle et l'importance des solidarités, des rapprochements familiaux, semblent de plus en plus mis en évidence. Sans aller jusqu'à affirmer que le mode de vie en famille étendue est recherché, de nombreux travaux montrent que la proximité résidentielle est un élément désiré par les ménages qu'il est très important de prendre en considération dans l'étude de leurs stratégies résidentielles [Dureau, 1999]. En France, à Mulhouse, des bailleurs sociaux ne se sont-ils pas lancés dans la production d'ensembles de logements sociaux pilotes permettant à plusieurs générations d'une même famille de résider dans des logements contigus ?

L'idée que les situations d'hébergement pourraient résulter d'arbitrages faits par les ménages doit néanmoins être posée, dans le cas chilien, par rapport aux projets d'accession à la propriété. En raison de l'ancrage du modèle de la propriété du logement, les ménages chiliens sont fortement enclins à choisir la voie de l'accession. Ce choix se trouve par ailleurs nettement renforcé par les avantages du dispositif d'aide à l'accession qui est en vigueur depuis la fin des années quatre-vingt. D'une part, compte tenu du rythme annuel de production d'habitat social, il existe de réelles perspectives d'obtenir un logement. D'autre part, le coût de l'accession est faible dans l'absolu, mais surtout par rapport aux autres options de logement. Enfin, le ministère du Logement a coutume de faire preuve d'une grande mansuétude au regard des impayés de crédit. Dans ce contexte, l'obtention d'un logement dans le cadre du système national d'aides fait véritablement figure de « chemin tout tracé » pour les habitants des quartiers populaires [Paquette, 2001]. Interrogés au sujet de leur avenir et de leurs intentions en matière résidentielle, les jeunes ménages sont unanimes et déclarent tous être dans l'attente « *que salga la casa* » (« que la maison sorte »), c'est-à-dire que le nom de leur famille apparaisse sur la liste des bénéficiaires que publie régulièrement le ministère du Logement et de l'Urbanisme, expression ô combien révélatrice de la posture de la population en ce qui concerne cette question du logement et de la tradition chilienne d'assistance dans ce domaine.

Ce choix implique un certain nombre de conséquences importantes pour les candidats à l'accession, parmi lesquelles la constitution d'une épargne préalable non négligeable, condition obligatoire pour prétendre bénéficier d'un logement social ou de l'aide à la pierre très généreuse accordée dans le cadre du dispositif du *subsídio habitacional*⁹. Or, par rapport à l'objectif que représente la réunion de cet

9 Le *subsídio habitacional* est un dispositif de soutien direct de la demande de logements mis en place par la dictature militaire en 1978. Les ménages désireux d'accéder à la propriété peuvent se voir octroyer par l'État une aide personnalisée, versée sous la forme d'une subvention unique et dont le montant est

.../...

apport personnel, le statut d'hébergé présente des avantages certains par rapport à celui de locataire : la location, par ailleurs fortement dépréciée, implique en effet des dépenses à fonds perdus. Durant la phase d'hébergement, les jeunes ménages peuvent économiser, mais également se préparer à l'accession en accumulant divers artefacts qui seront nécessaires à leur autonomie résidentielle, des matériaux de construction qui pourront être utilisés pour l'agrandissement ou l'amélioration du futur logement. Cette étape semble être bien entendue comme telle par les « hébergeants » qui, s'ils se plaignent de la présence de leurs *allegados*, soulignent également qu'il est de leur devoir d'aider la jeune génération à obtenir un logement et que cette perspective vaut bien un sacrifice de leur part.

D'une part, les enquêtes CASEN montrent que les logeurs sont plus à l'aise, sur le plan économique, que les *allegados*¹⁰; d'autre part, elles indiquent que l'hébergement est, au Chili, une vraie « affaire de famille », puisque une écrasante majorité des hébergés sont les enfants de ceux qui les logent et ne sont pas remplacés par d'autres *allegados* lorsqu'ils quittent cette situation; enfin, elles soulignent que la présence d'*allegados* est en majorité attestée chez des ménages propriétaires de leur logement. Ces caractéristiques sont tout à fait cohérentes avec l'explication de l'*allegamiento* comme étant une étape préparatoire à l'accession qui mobilise l'ensemble du groupe familial, dont l'enjeu semble bien être la transmission d'un véritable « modèle résidentiel intergénérationnel » [Paquette-Vassalli, 1998].

L'accroissement, en valeurs absolues, de l'hébergement au cours des années quatre-vingt-dix, parallèlement à la montée en charge de la politique d'accession à la propriété et à l'augmentation significative du nombre de postulants aux programmes de logement¹¹, tend également à corroborer cette interprétation. Elle laisse aussi à penser que les pratiques d'hébergement seraient donc, d'une manière indirecte, entretenues par la politique du logement.

Sortir de ce cadre interprétatif univoque : nécessité mais aussi gageure ?

Bien qu'il ne soit pas possible de réduire l'*allegamiento* à l'interprétation très restrictive qui en a été faite jusqu'à présent, aucune remise en cause du schéma explicatif ne semble apparaître pour l'instant. Les pratiques d'hébergement continuent d'être perçues comme le seul résultat des contraintes qui pèseraient sur le marché du logement populaire.

.../...

inversement proportionnel à la valeur du logement à acquérir (valeur plafonnée). Grâce à cette subvention, ils acquièrent un logement neuf ou ancien, en ayant recours au secteur bancaire privé pour l'obtention d'un crédit immobilier. Le programme du *subsídio habitacional* comporte trois segments; le premier seulement concerne les familles modestes, les deux autres étant clairement destinés à la classe moyenne et aux ménages aisés.

10 En 1998, dans les zones urbaines du pays, pour ce qui était de l'hébergement « externe », 51 % des logeurs appartenaient aux troisième et quatrième quintiles de revenus, tandis que les *allegados* se situaient, pour 54 % d'entre eux, dans les deux premiers quintiles. Pour l'hébergement « interne », les chiffres étaient respectivement : 49 % des logeurs dans les deuxième et troisième quintiles et 59 % des *allegados* dans les deux premiers quintiles de revenus (source : Mideplan, résultats de l'enquête CASEN 1998).

11 En 1993, 350 000 ménages étaient candidats à l'obtention d'un logement social. Quatre ans plus tard, en 1997, on en dénombrait 400 000 pour le seul programme de *vivienda básica*, auxquels s'ajoutaient 90 000 inscriptions à celui de *vivienda progresiva* (source : ministère du Logement et de l'Urbanisme).

Or, le fait que cette vision monolithique perdure a des conséquences nombreuses et importantes. Cette lecture de la question des hébergés est en effet le fondement même de la politique du logement très volontariste qui est menée au Chili depuis le début des années quatre-vingt-dix : les *allegados* constituent la composante quantitative du « déficit de logements », dont l'estimation sert à calibrer au plus près les besoins en logements sociaux à construire¹². L'enjeu de la connaissance et de la quantification de l'hébergement se trouve d'ailleurs bien là. Sur ce plan, il est très significatif que les travaux menés sur les *allegados* émanent, non pas du ministère du Logement et de l'Urbanisme, mais du ministère de la Planification, en charge de la définition et de l'évaluation des politiques sociales parmi lesquelles figure la politique du logement. Dans la mesure où la politique du logement semble entretenir l'hébergement, du fait des stratégies mises en œuvre par les candidats à l'accession, quelle est la validité de ce raisonnement – « un logement produit = un ménage *allegado* de moins » – qui continue à être le fondement de la politique du logement ?

Le grand nombre d'hébergés légitimant la production impressionnante de logements sociaux, le Chili est le terrain d'une véritable « guerre du logement » qui n'est bien évidemment pas sans incidence sur le plan urbain et social. Au nom de la quantité, la qualité passe largement au second plan¹³ et il s'agit bien là du « côté obscur » de la politique du logement chilienne, exemple de réussite par ailleurs [Ducci, 1997]. Les ensembles d'habitat social collectif qui sont construits sont très économiques, de taille réduite, de piètre qualité... au point que l'idée d'en détruire une partie a déjà été évoquée. Ils sont concentrés, pour des raisons de prix du sol, dans certaines périphéries sous-équipées de la ville, principalement au Sud-Est. Ils contribuent à aggraver un modèle de ségrégation sociospatiale déjà très prégnant, mais aussi un étalement urbain de plus en plus problématique. Dans les couronnes d'urbanisation dites consolidées, le « drainage » des jeunes ménages vers l'habitat social des périphéries a pour effet de limiter considérablement les processus d'extension du bâti qui surviennent généralement en lien étroit avec l'installation des ménages de la seconde génération, et qui contribuent à la densification et à la consolidation souhaitable de ces secteurs urbains « intermédiaires ». Parce qu'ils n'ont pas vocation à s'installer définitivement ou tout au moins durablement, les groupes familiaux *allegados* ne s'investissent en effet que très peu dans l'amélioration de leur logement, qu'il s'agisse d'une baraque précaire implantée au fond de la parcelle de leurs parents ou bien d'une pièce à l'intérieur de la maison de ces derniers. La construction d'étages supplémentaires (ou l'intention de le faire, indiquée clairement dans la plupart des quartiers populaires des villes

12 Le « déficit » est défini comme ayant deux composantes : la première, « qualitative », est déterminée par le nombre de logements jugés inadéquats en référence aux standards en vigueur au Chili (type de matériaux, conditions de salubrité, de confort, etc.); la seconde, « quantitative », est définie par le nombre de logements manquants.

13 Comme le soulignait l'une des ministres du Logement considérée comme fondatrice de la politique du logement, après avoir jugé dramatique l'ampleur du déficit de logements : « Vu sous cet angle, le débat éternel entre privilégier la quantité sur la qualité, dans la politique du logement, perd tout fondement. Quand il s'agit d'équité et de solidarité, la quantité est aussi de la qualité » [Mac Donald, 1994].

d'Amérique latine par les fers à béton laissés saillants) se révèle être rare dans les quartiers populaires des villes chiliennes.

Certes, il s'est produit une évolution très positive de la politique chilienne du logement au cours de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix : diversification de l'offre, souci du suivi, idée de la constitution et du renforcement d'un marché du logement, même dans le segment populaire, et donc de la circulation des logements. Mais les principes généraux et les fondements demeurent inchangés. La remise en cause du statut de victime conféré aux *allegados* paraît plus qu'improbable. Les raisons de la difficulté, voire de l'impossibilité, à sortir de ce paradigme sont sans doute multiples. Les pratiques d'hébergement restent considérées comme héritées de la dictature et demeurent, de ce fait, un sujet très délicat. La tradition du droit à la propriété et le fort interventionnisme dans le domaine du logement constituent autant de blocages majeurs. D'autres éléments d'explication plus pragmatiques jouent sans aucun doute un rôle dans le maintien de ce « modèle » et ne doivent pas être sous-estimés : selon le principe de l'adjudication de l'aide de l'État, qui est le fondement du système adopté pour la production d'habitat social au cours des années quatre-vingt, ce sont des entreprises habilitées qui réalisent les nombreux ensembles de logements clés en main pour le compte du ministère du Logement, ce dernier se limitant à la publication régulière d'appels d'offres. Contrairement à ce qui se produit dans nombre de pays du Sud, où le secteur formel de la construction s'est retiré du champ de la production d'habitat pour les catégories modestes de la population, au Chili, la politique massive du logement alimente et dynamise un secteur du bâtiment important et puissant. Le logement économique a tout d'un marché juteux, ce qui ne contribue pas à la remise à plat de la politique en faveur de l'accession à la propriété dans le logement social.

*

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, des efforts qui semblent uniques sont déployés, au plan conceptuel, pour connaître les pratiques d'hébergement du Chili. Paradoxalement, alors que cette démarche constitue la reconnaissance implicite du caractère multiforme de ce mode d'habiter, la lecture qui en est faite condamne ce dernier à demeurer très mal connu. La question des *allegados* est bien devenue un problème majeur et réel sous la dictature et l'interprétation de l'hébergement comme le résultat d'une absence dramatique d'alternative est valide. Mais elle est incontestablement insuffisante, aujourd'hui, pour rendre compte et expliquer ces pratiques résidentielles, leur maintien et leur évolution.

Les raisons de cette focalisation sur une explication unique sont, tout d'abord, l'existence d'un contexte politique très spécifique. De nombreux facteurs concourent au maintien de cette vision réductrice de l'*allegamiento* : ses « origines » durant la dictature ; l'impossibilité de remettre en cause un modèle d'accès au logement fondé sur un interventionnisme important ; l'enjeu économique d'une politique d'accession à la propriété résolument quantitative, légitimée par la résorption de l'hébergement dans les quartiers populaires.

Toutefois, cette interprétation de l'hébergement n'est pas sans lien avec l'approche que l'on a de ce mode d'habiter. Si l'élaboration de catégories d'analyse

plus adaptées pour rendre compte des positions et des arrangements résidentiels est un pas nécessaire à franchir, il ne s'agit néanmoins pas d'une condition suffisante, tout au moins pas telle qu'elle a été conduite au Chili. L'enjeu ne réside en effet pas seulement dans la mesure; il s'agit aussi de comprendre et d'expliquer. Or, la machinerie lourde des enquêtes CASEN n'est pas à même de mettre en lumière cette dimension essentielle des stratégies et des arbitrages dont peut procéder l'hébergement. Pour saisir les logiques multiples et d'une complexité croissante qui sous-tendent ces pratiques, mais aussi plus largement l'ensemble des comportements résidentiels, le recours à des démarches d'une tout autre nature, de type qualitatif, apparaît indispensable. La recherche aura, sur ce plan, un rôle important à jouer.

BIBLIOGRAPHIE

- BEIJAARD F. [1995], « Rental and Rent Free Housing as Coping Mechanisms in La Paz, Bolivia », *Environment and Urbanization*, 7 (2): 167-182.
- COULOMB R. [1995], *Habitat locatif populaire et Dynamiques urbaines dans la zone métropolitaine de Mexico*, Créteil, Université de Paris Val-de-Marne (Institut d'urbanisme de Paris), thèse de doctorat en urbanisme, 717 p.
- DRIANT J.-C. [1989], *Consolidation et Reproduction des quartiers populaires: le cas des barriadas de Lima (Pérou)*, Créteil, Université de Paris Val-de-Marne (Institut d'urbanisme de Paris), thèse de doctorat en urbanisme, 791 p.
- DUCCI M.E. [1997], « Chile: el lado oscuro de una política de vivienda exitosa », *Revista latino-americana de estudios urbano-regionales (EURE)*, XXIII (69): 99-115.
- DUREAU F. [1999], « Les mobilités à géométrie variable des habitants de Bogota », *Espace, Populations, Sociétés*, 2: 329-344.
- ESPINOZA V. [1993], « Familia, hogar y allegamiento. Aproximación a la funcionalidad de los arreglos residenciales en dos comunas de Santiago », in *Allegados: caracterización y propuestas para una nueva política de vivienda*, actes du colloque du Minvu, Santiago du Chili, 28-29 octobre 1993.
- GILBERT A. [1993], *In Search of a Home: Rental and Shared Housing in Latin American Cities*, Londres, University College Press, 171 p.
- GODARD F. [1990], « Sur le concept de stratégie », in *Stratégies résidentielles*, actes du colloque de Paris, 1988, Paris, Ined: 9-21.
- GREENE M. [1988], *Familia, hogar y vivienda: el problema de los allegados*, Santiago, Université catholique du Chili, mémoire de recherche en sociologie.
- LESTAGE F. [2000], « Parents, amis, "pays" et "room mate": les pratiques d'hébergement des migrants mexicains en Californie dans les années 1990 », in *Logements de passage: formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan: 69-81.
- LÉVY-VROELANT Cl. (éd.) [2000], *Logements de passage: formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan, 297 p.
- MAC DONALD J. [1994], *¿Cuántas casas faltan? El déficit habitacional a nivel nacional y regional*, Santiago, Corporación de promoción universitaria (CPU).
- NECOCHEA A. [1987], « Los allegados: una estrategia de supervivencia solidaria en vivienda », *Revista latino-americana de estudios urbano-regionales (EURE)*, XIII-XIV (39-40): 84-99.
- PAQUETTE C. [2001], « Mobilité résidentielle à Santiago du Chili: le chemin tout tracé de l'accession sociale », in *Mobilités spatiales: une question de société*, Paris, L'Harmattan, coll. Habitat et sociétés: 35-46.
- PAQUETTE-VASSALLI C. [1997], « "Arrendatarios" o "allegados": nuevas formas de división del espacio doméstico en los sectores populares de Santiago de Chile », *Fermentum*, 18: 117-128.

- PAQUETTE-VASSALLI C. [1998], *Le Logement locatif dans les quartiers populaires de Santiago du Chili : les raisons d'un essor limité*, Paris, École nationale des ponts et chaussées, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, 482 p.
- ROJAS E., GREENE M. [1995], « Reaching the Poor: Lessons from the Chilean Housing Experience », *Environment and Urbanization*, 7 (2): 31-49.
- SABORIDO M. [1985], *El allegamiento, una forma de habitat popular*, Santiago, Université catholique du Chili (Institut d'études urbaines), 37 p.
- SANTA MARIA I. [1988], « Los allegados: ¿una catastrofe ambiental inevitable? », *Revista latino-americana de estudios urbano-regionales (EURE)*, XV (44): 76-86.
- SUDRA T. [1982], « Renters who Pay no Rent », *Open House International*, 7 (2): 26-34.
- TRIBILLON J.-F. [2000], « Le tiers-habitat », *Études foncières*, 87: 26-29.
- WILSON S. [1984], *El drama de las familias sin casa y los allegados*, Santiago du Chili, AVEC, 161 p.